ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

Louis Philippe Delachaise vs. John A. Devany et Martin M. Devany.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6679.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, le 15 novembre 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains terrains ensemble avec toutes et particulièrement les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, anciennement la ville et paroisse de Jefferson en cet Etat, dans l'îlet numéro vingt-trois, borné par les rues Bacchus, Apollo et Delachaise et l'Avenue Louisiane, les dits terrains sont désignés par les numéros Seize et Dix-sept sur un plan original du faubourg Plaisance et Delachaise et sont aussi désignés par les mêmes numéros d'après un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député-voyer de ville, le dit plan est annexé pour référence spéciale à un acte de dépôt passé pardevant James Fahey, notaire, le 21 octobre 1871 et mesurent, conformément au dit plan original, chacun, trente-deux pieds de face à la rue Bacchus sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes égales et parallèles.

2° Deux certains terrains ensemble avec toutes et particulièrement les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, anciennement ville et paroisse de Jefferson en cet Etat, dans l'îlet numéro vingt-trois, borné par les rues Bacchus, Apollo et Delachaise et de l'Avenue Louisiane. Les dits terrains sont désignés par les numéros Treize et Quatorze sur un plan fait par Louis H. Pilié, voyer, en date du 18 octobre 1871, annexé à un acte de vente du plaignant au défendeur ci-dessus, passé pardevant James Fahey, notaire, le 21 octobre 1871, conformément au dit plan, les dits terrains mesurent chacun, au pied américain, trente-cinq pieds de face à la rue Delachaise sur une profondeur de cent vingt-huit pieds entre lignes égales et parallèles. Le lot No Treize forme l'encoignure des rues Delachaise et Bacchus.

Les dits terrains ci-dessus forment une partie des quatre terrains désignés sur le plan original du faubourg Plaisance et Delachaise par les numéros Treize, Quatorze, Quinze et Seize, et sont désignés en outre par les mêmes numéros d'après un plan de J. A. D'Hémécourt, député-voyer de ville, le dit plan est annexé au dit acte de dépôt passé pardevant James Fahey, notaire, le 21 octobre 1871 pour référence spéciale.

3° Deux certains terrains ensemble avec toutes et particulièrement les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, anciennement ville et paroisse de Jefferson en cet Etat, dans l'îlet numéro vingt-trois, borné par les rues Bacchus, Apollo, Delachaise et l'Avenue Louisiane. Les dits terrains sont désignés par les numéros Quinze et Seize, d'après un plan de Louis H. Pilié, voyer, en date du 18 octobre 1871, annexé pour référence à un acte de vente du plaignant au défendeur ci-dessus, passé pardevant James Fahey, notaire, le 21 octobre 1871, conformément au dit plan, les dits terrains mesurent, au pied américain, chacun trente pieds de face à la rue Delachaise sur une profondeur de cent vingt-huit pieds entre lignes parallèles.

Les dits terrains ci-dessus décrits forment partie des quatre lots de terre désignés sur un plan original du faubourg Plaisance et Delachaise par les numéros Treize, Quatorze, Quinze et Seize et sont en outre désignés par les mêmes numéros d'après un plan de J. A. D'Hémécourt, député-voyer de ville; le dit plan est annexé au dit acte de dépôt passé pardevant Jas. Fahey, notaire, le 21 octobre 1871 pour référence spéciale.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites ont été acquises par le défendeur ci-dessus par achat du plaignant ci-dessus, conformément aux trois différents actes passés pardevant James Fahey, notaire, le 21 octobre 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

14 oct—14, 21, 28—4, 11, 15nov.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Veuve Joseph Paturzo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 6685.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 25 novembre 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Toutes et particulièrement une certaine propriété située dans le Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bourgogne anciennement Craps, Remparts anciennement Amour, Bourbon anciennement Bagatelle, et Union; et étant composée:

1° D'un certain lot de terre désigné par le numéro deux cent vingt deux, formant l'encoignure des rues Union et Bourgogne, mesurant soixante pieds de face à la rue Bourgogne par une profondeur de [illegible] à la rue Union de cent vingt [illegible]

2° [illegible] deux cent vingt et un [illegible] pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de [illegible] lignes parallèles, en pied français.

Ensemble [illegible] bâtisses et améliorations [illegible] terre.

Ensemble [illegible] onze actions, maintenant [illegible] actions du fonds hypothécaire [illegible] des Citoyens de la Louisiane [illegible] propriété.

Saisi dans l'affaire [illegible]

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet [illegible] deux cent quatre-vingt [illegible] piastres échéant le 1er juin [illegible] conformément [illegible] Banque des Citoyens de la Louisiane [illegible] acquéreur assumera [illegible] d'un actionnaire [illegible] Banque des Citoyens de la Louisiane [illegible] fourni devra [illegible] Joseph Paturzo et femme en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé le onzième jour d'août 1856 et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

25 oct—25, 1, 8, 15, 22, 25 nov

Rudolph F. Thearer vs. Adam Sherer ou Scherer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 6727.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 21 novembre 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro seize, dans l'îlet borné par les rues Moreau ou Chartres, Casacalvo ou Royal, Montégut et Clouet, sur un plan de J. Pilié, en date du 24 mars 1832, et déposé en l'étude de M. Félix de Armas, alors notaire en cette ville; le dit lot mesure au pied américain trente pieds de face à la rue Moreau ou Chartres, sur une profondeur de cent huit pieds, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent.

2° Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus décrite étant la portion du fond du lot de terre désigné par le numéro un sur un plan dressé par John F. Braun, député voyer de ville, le 11 juillet 1871, et annexé à l'acte ci-dessous mentionné passé pardevant Joseph Cohn, notaire, le 15 juillet 1871, le dit morceau ou portion de terre qui doit être vendu, commence à une distance de quatre vingt trois pieds neuf pouces de l'encoignure de la rue Montégut et mesure vingt quatre pieds et neuf pouces de face sur la rue Moreau, maintenant Chartres, vingt sept pieds de profondeur sur une ligne la plus près de la rue Clouet et vingt sept pieds six pouces de profondeur sur le côté opposé, vers la rue Montégut et c'est une partie du lot original No dix-sept, sur un plan fait par J. Pilié, le 24 Mars 1832, déposé en l'étude de Félix de Armas, anciennement notaire.

3° Un autre morceau ou portion de terre, avec les améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le même District et îlet que les deux lots ci-dessus décrits. Etant la portion du fond du lot numéro deux sur ledit plan et le dit morceau ou portion de terre, commence à une distance de quatre vingt-huit pieds sept pouces de la rue Montégut et mesure dix-neuf pieds onze pouces sur la ligne vers la rue Royale, vingt-sept pieds de profondeur sur la ligne parallèle à la rue Clouet, et vingt-six pieds six pouces sur la ligne opposée vers la rue Montégut, et donne droit à l'usage des lieux d'aisance en communauté avec la balance du dit lot numéro deux, et c'est une partie du lot original numéro deux sur un plan dressé par Moelhausen, en date du 14 octobre 1847, déposé en l'étude de A. Dorlecourt, notaire.

4° Un terrain ensemble avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre M, dans l'îlet borné par les rues Craps ou Bourgogne, Clouet, Grand-Hommes ou Dauphine et Montégut, sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député-voyer, en date du 7 décembre 1866 et annexé à un acte passé le 11 décembre 1866, pardevant A. Ducatel, notaire. Le dit lot mesure quarante cinq pieds dix pouces et six lignes de face à la rue Craps, sur trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de profondeur.

Toutes les propriétés ci dessus décrites appartiennent au défendeur dans cette affaire, les ayant achetées comme suit, à savoir:

La propriété premièrement décrite, de Pierre Lagarosse, par acte passé le 24 octobre 1866 pardevant A. Dreyfous, notaire en cette ville. Les propriétés deuxièmement et troisièmement décrites, Veuve S Bell, par acte passé le 15 juillet 1871, pardevant Joseph Cohn, notaire en cette ville; et la propriété quatrièmement décrite de Paul Sarpy, conformément à un acte passé le 23 novembre 1870 pardevant Dreyfous, notaire.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

19 oct—19 26 nov 2 9 16 21

[illegible] Butchers' Union Slaughter House and Live Stock Landing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 675[illegible].—En vertu d'un writ de [illegible] vente, à moi adressé par l'Honorable [illegible] Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le [illegible] District de cette ville, MARDI, le 21 [illegible] 1882, à midi, de la propriété ci-après [illegible], à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec [illegible] améliorations qui s'y trouvent, [illegible] voies, privilèges et dépendances qui y [illegible] située dans le Troisième District [illegible] ville, formant les deux îlets numéros [illegible] et cinquante-huit, sur un plan [illegible] J. A. D'Hémécourt, voyer, en date [illegible] 1870 et déposé en l'étude de A. [illegible] notaire, selon le plan numéro trente-[illegible] du livre de plans numéro sept; conformé[illegible] plan ladite portion de terre est composée [illegible] trente six lots numérotés de un à trente [illegible] inclusivement, mesurant le tout ensemble [illegible] cent soixante-huit pieds quatre pouces et [illegible] lignes de face à la rue Levée, cinq cent [illegible] neuf pieds un pouce et deux lignes de face [illegible] la rue Flood, deux cent seize pieds et un pieds [illegible] de face à la rue Delaronde et six [illegible] pieds deux pouces et une ligne de face [illegible] avenue Caffin. Etant une partie d'un morceau de terre acquis par le feu Charles Caffin Sr, [illegible] Charles Caffin Jr, par achat du docteur [illegible] Flood, conformément à un acte pardevant [illegible] Stringer, anciennement notaire en cette [illegible] en date du trente-et-unième jour de janvier [illegible] mil huit cent vingt-quatre, enregistré en l'étude [illegible] A. Ducatel, notaire, par acte du vingt-treizième [illegible] d'août dix-huit cent quatre-vingt et dans [illegible] ville Livre 112, [illegible] 694 lequel lot de terre ou portion [illegible] conformément à la loi audit [illegible] Caffin Junior, ayant hérité de ladite propriété [illegible] père et de sa mère, conformément à [illegible] jugements rendus par la Deuxième Cour [illegible] de la paroisse d'Orléans, en date du 11 [illegible] 1868, No 32,615 et cinquième jour de [illegible] 1878, No 40,612 du dossier de ladite [illegible]

[illegible] même propriété acquise par le défendeur par achat de Charles Caffin Jr, conformément à un acte passé pardevant Amédée Ducatel notaire le 24 août 1880.

[illegible] Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

[illegible]—20,27,3,10,17,21 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

"Vente pour effectuer un partage." No 3388—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Succession de Clery Veran et son épouse.

Maison double en bois à deux corps de logis faisant face à la Grande Route St-Jean.

Maison en bois près de la rue de l'Esplanade, faisant face au Bayou St-Jean et attenant à la porte de péage.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 25 novembre 1882, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 octobre 1882, signé par l'Honorable A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Honorable Henry L. Lazarus, Juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé, les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 11 dans l'îlet compris entre les rues Grande Route St Jean, Floride, Encampment et Sauvage, mesurant 30 pieds de face à la Grande Route St Jean, même façade à la rue Floride, sur 150 pieds de profondeur. Ensemble une maison double en bois ayant quatre chambres, cuisine double avec galerie et deux cabinets, deux citernes, lieux d'aisance, etc.

2° Un autre lot de terre situé dans le même District de cette ville, sur la rive droite du Bayou St Jean, désigné par le No 8, mesurant 33 pieds 7 pouces 2 lignes de face audit Bayou St Jean. 33 pieds 8 pouces de large sur la ligne du fond, 111 pieds 9 pouces de profondeur, du côté de la rue de l'Esplanade et 109 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne opposée. Ensemble une maison en bois, ayant trois chambres de file et galerie sur le côté, cuisine, hangar, etc., etc.

Voir les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, balance à un an de crédit en billets divisés par coupons, portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs.

Le dépôt de 10 pour cent sera requis des acquéreurs.

24 oct—24,28,4,11,18,25 nov

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

F. Remy vs. Ernest Perez et Philip Dufort.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—No 2504—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt No 93 Passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, 17 novembre 1882, à midi, des effets suivants:

Un lot de meubles, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

N. V. VINET,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans.

7 nov—7, 11, 17.

Charles Genlon vs. M. Fournier.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, No 2413.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 93, Passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, 17 Novembre 1882, à midi, des effets ci-après décrits:

Un lot de meubles d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

N. V. VINET,
Constable,
2me Cour de Cité.

7 nov—7 11 17

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Elizabeth Duparc, veuve de Raymond Locoul.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6955—Division A.—Attendu que Mme Aimée Locoul, femme de Yvan De Lobel-Mahy, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Elizabeth Duparc, veuve de Raymond Locoul, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

11 nov—11 15 19

Succession de George Coats.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6,912—Division C. Attendu que Benjamin Allen a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Coats, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

9 nov—9 14 18

Succession de William Judge et Margaret Judge, son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6781—Division E. Attendu que Joseph Judge a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Judge, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

9 nov—9, 14, 18

REUNION DE CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 6867.

W. R. Irby & Bro. vs leurs créanciers.

Aux créanciers de W. R. Irby & Bro., et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de W J. Castell, Esq., un notaire le 28me jour de novembre 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, Juges de la dite Cour.

Nlle-Orléans, ce 23me jour d'octobre 1882.

JAS. D. RANKIN,
Député Greffier.

24 oct—24—7,26 nov

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 6 893.

George Ritter versus ses créanciers.

Aux créanciers de George Ritter et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Benjamin Ory, Esq., un notaire, le 28me jour de novembre 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de la dite cour.

Nlle-Orléans, ce 27me jour d'octobre 1882.

JAS. D. RANKIN,
Député Greffier

5 nov—5.16,26

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 6822.

J. P. Harrison, Jr. & Cie et J. P. Harrison, Jr. individuellement, vs. leurs créanciers.

Aux créanciers de J. P. Harrison, Jr. & Cie, et de J. P. Harrison, Jr. individuellement et à toutes autres personnes intéressées:

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de J. G. Eustis, Esq., un notaire, le 15me jour de novembre 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de la dite cour.

Nlle-Orléans, ce 14me jour d'octobre 1882.

JAS. D. RANKIN,
Député Greffier.

15 oct—15 17—nov 1 14

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 6699.

A. H. Isaacson vs. ses créanciers.

Aux créanciers de A. H. Isaacson et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause au bureau de Fred Zengel, Esq., un notaire, le 21me jour de novembre 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de la dite Cour.

Nlle-Orléans, 18me jour d'octobre 1882.

JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.

19 oct—19—1 20 nov

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 6935.

Hahn & Hiller et R. M. Hahn, et Albert Hiller vs leurs créanciers.

Aux créanciers de Hahn & Hiller et R. M. Hahn et Albert Hiller et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de John Bendernagel Esq., un notaire, le 4me jour de décembre 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de ladite Cour.

Nlle-Orléans, 1er jour de novembre 1882.

JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.

3nov—3 21 2déc

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 6861.

D. A. Given & Son et Dickson A. Given jr, individuellement et comme membres de la dite société vs leurs créanciers.

Aux créanciers de D. A. Given & Son et Dickson A. Given jr, individuellement et comme membre de la dite société de D. A. Given & Son et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de John G Eustis, un notaire, le 23me jour de novembre 1882, à 11 heures A. M.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de ladite Cour.

Nlle Orléans 20 octobre 1882.

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

21 oct—21 2 22 nov

Les remèdes autrefois en vogue disparaissent rapidement pour faire place à ce spécifique triomphant, et les vieilles idées sur la déplétion comme moyen de guérison n'ont plus cours depuis qu'un nouvel agent de rénovation a affirmé sa puissance en tonifiant le système, calmant les nerfs, spécialisant la malaria, purifiant et enrichissant le sang, stimulant le foie, etc. A vendre par tous les pharmaciens et les marchands en général.

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété améliorée dans le Premier et le Second District.

Rue Bourbon, entre Douane et Bienville—Second District.

Coin de la rue D'Hémécourt et de l'Avenue Carrollton.

Propriété améliorée à la Grand'Ile, Paroisse Jefferson.

Machine pour établissement de Teinturerie, Objets Mobiliers, Etc.

Succession de Marie Roy Marmier, femme de F. F. Randon—No 6581.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J SPEAR, Encanteur- Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 25 novembre 1882, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant en place de l'Hon. H. L. Lazarus, Juge de la dite Cour, Division E, maintenant en congé, en date du 20 octobre 1882, pour le compte de la dite succession, les propriétés foncières et les objets mobiliers suivants, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bourbon, Bienville et Dauphine et mesurant 25 pieds de face à la rue Bourbon sur 127 pieds [illegible] pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles au pied américain, d'après un plan de C. A. Hedin, ingénieur civil, le 15 mars 1852 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, alors notaire en cette ville; avec la propriété il sera vendu tous les meubles qu'elle contient et aussi les marchandises qui sont sur les lieux, comprenant machine à vapeur, machine à soufre, machine cerclage, rouleaux, tables, baquets et autres articles pour un établissement de teinturerie.

2° Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros trois et neuf de l'îlet No 6 qui est borné par les rues Ulloa, Salomon et d'Hémécourt et l'Avenue Carrollton, sur un plan par L. Reizenstein, anciennement voyer, en date du 24 février 1880. Le lot No 3 mesure, selon le dit plan, 33 pieds de face à la rue d'Hémécourt, sur une profondeur de 108 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 9 forme l'encoignure de la rue D'Hémécourt et de l'Avenue Carrollton, et mesure 36 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue D'Hémécourt sur une profondeur et façade à la rue l'Hémécourt de 124 pieds 11 pouces et 6 lignes, et 121 pieds 8 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 10.

3° Un terrain situé à la Grand'Ile, dans la paroisse Jefferson, mesurant 60 pieds de largeur sur une profondeur de 150 pieds, borné au N. E. par la terre de Placide Chigherzola, au S. E. par la terre de Fidel Cotts et au N. O. par la terre de Eugène Houlnd.

4° Deux portions de terre indivises situées à la Grand'Ile, dans la paroisse Jefferson, en cet Etat désignées par les Nos 32 et 33, sur un plan dressé par P. N. Judice, ingénieur civil, en date du 6 janvier 1866. La portion de terre mesure un arpent de face à la Baie Caminada et une façade de même dimension au Golfe du Mexique, moins la portion vendue, maintenant appartenant à A. H. Pitre, Charles Johnson et Joseph Johnson, est bornée sur un côté par la propriété de J. F. Krans et l'autre côté par la terre maintenant ou anciennement appartenant à J. P. Kennedy.

Les propriétés troisièmement et quatrièmement décrites, ensemble avec tous les effets mobiliers de quelque nature qu'il soit et qui se trouvent sur les lieux, seront vendus avec les dites propriétés.

Termes et conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Charles J. Théard, notaire, aux frais des acquéreurs.

21 oct—21,22,28—4,11,18,25 nov

Coin de valeur pour affaires. Magasin et résidence en briques, à deux étages, coin Trémé et Bienville, Second District.

Succession de Barthélemy Antony—No 3361—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale, SAMEDI, 18 novembre 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er août 1882, pour le compte de ladite succession, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Marais, Trémé et Douane, désigné par le lot No 4 dans l'îlet 26, sur un plan fait par J. Communy, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire, le 31ème jour de décembre 1841, ledit lot mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur, entre lignes parallèles, et façade à la rue Trémé de 119 pieds ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc.

Etant la même propriété acquise par achat de Louis Néll, le 2me jour de mars 1866, conformément à un acte passé pardevant Edward G. Gottschalk, anciennement notaire en cette ville.

Les améliorations comprennent une maison en briques à deux étages, ayant deux magasins au rez-de-chaussée donnant sur la rue Bienville, quatre chambres à l'étage supérieur, avec galerie de devant sur le côté et derrière, et maintenant occupés comme café, comptoir et magasin d'épiceries; une cuisine en briques à deux étages avec quatre chambres à chaque étage, galerie devant et derrière; lieux d'aisance dans la cour de devant et celle de derrière, 2 cuves, etc., etc.

Termes et conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant F. D. Seghers, aux frais de l'acquéreur.

14 oct—14 21 28 nov4 11 18

PAR HOEY & O'CONNOR,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Quatrième District.

Succession de Nathan C. Folger.

No. 6,553—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—LUNDI, le 4 décembre 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 octobre 1882, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cette certaine portion ou morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pleasant, Harmony, Prytania et St-Charles, mesurant 120 pieds de face à la rue St-Charles, sur une profondeur de 278 pieds, plus ou moins, et de face à la rue Harmony. Les améliorations consistent en une grande résidence double en bois à deux étages, avec dépendances.

Conditions comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero, Jr., notaire.

2 nov—2 9 16 23 30—4 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

VASTE RESIDENCE DE FAMILLE, No. 399 rue Magazine, Entre Melpomène et Terpsichore.

Succession de Mme Emmy McDowell.

No. 373—Dans la Première Cour Judiciaire de District, paroisse Caddo, Etat de la Louisiane.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 2 décembre 1882, à 12 m., à la Bourse d'Encan St Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable L. L. Taylor, juge de la dite Première Cour Judiciaire de District, paroisse Caddo, en date du vingtième jour d'avril 1882, et afin d'effectuer un partage d'intérêts joints, il sera vendu à l'encan, la propriété suivante, de valeur, à savoir:

La résidence en briques à deux étages et demi, No 399 rue Magazine, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Camp, Melpomène et Terpsichore; le dit lot mesure, au pied américain, 57 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Magazine sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée commune de 13 pieds de large, conduisant et ayant issue sur la dite rue Melpomène, laquelle allée est bornée sur la ligne vers la rue du Camp par la prolongation de la ligne du fond de la dite propriété. La bâtisse a des galeries de devant et derrière, 3 vestibules, de vastes salons à arches, grande salle à manger, 6 chambres à coucher, 3 chambres à domestique, chambre à bain, lieux d'aisance et office, cave et hydrant, de grands hangars dans le jardin du fond et arbres fruitiers, une belle résidence agréable et confortable pour une famille et faisant face sur une rue pavée en pierres plates. Livraison en sera donnée du moment qu'on se sera conformé aux conditions de la vente.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur devra déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John G. Eustis, notaire, No 26 rue Carondelet.

1er nov—1 5 11 18 25 déc 2

CETTE HUILE EST LA PLUS APPRECIEE PAR LES MEDECINS FRANÇAIS

HUILE DEROCQUE

HUILE DE FOIES FRAIS DE MORUES

EXPÉRIMENTÉE DANS TOUS LES HÔPITAUX DE PARIS

Supériorité reconnue

Sans Odeur et sans Goût

MÉDAILLE D'ARGENT

DÉPOT GÉNÉRAL A PARIS

DUCHAMP, Pharmacien, 25, rue des Missions

Nouvelle-Orléans: Carrouché, Rivet, Hart et Cie

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

RUE DES REMPARTS.

Belle résidence à deux étages et à deux corps de logis No 265 rue des Remparts entre la rue des Ursulines et le Chemin du Bayou

Succession de Veuve Philippe Lanaux, No 6556—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 18 novembre 1882, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la dite Cour, Division E maintenant en congé, en date du 10 octobre 1882, pour le compte de la dite succession, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville, anciennement appelé le faubourg Trémé, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Ursulines, Bayou et St-Claude, étant une partie du terrain primitif désigné par le numéro Quarante-et-un, sur un plan dressé par le voyer de ville, en date du 13 juin 1810 et annexé à l'acte No 464 passé dans la même année et se trouvant parmi les archives de Michel de Armas, anciennement notaire, en cette ville, lequel dit lot de terre mesure trente-cinq pieds de face à la rue des Remparts sur une profondeur de cent douze pieds d'un côté et cent [illegible] pieds [illegible] lignes du fond mesurant 40 pieds 6 pouces et 9 lignes et mesurant, d'après un plan de A. Tolédano daté N. O. 5 octobre 1882 au pied américain trente-neuf pieds à la rue des Remparts sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et six lignes d'un côté, cent vingt-huit pieds cinq pouces et sept lignes de l'autre côté. La ligne du fond mesurant quarante-huit pieds, plus ou moins; laquelle propriété est sujette à une rente de terre en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans de six pour cent sur un capital de huit cent cinquante-cinq piastres qui devra être assumé par l'acquéreur et qui est la même propriété acquise par feue la dite veuve Philippe Lanaux par achat de G. Lanaux, conformément à un acte passé pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville, le sixième jour de juillet 1855.

Les améliorations comprennent une belle résidence de famille à deux étages et à deux corps de logis, désignée par le No 265 rue des Remparts, ayant à chaque corps de logis un salon double, salle à manger et galerie au premier étage, et 3 chambres et galerie au second étage, une cuisine en briques à deux étages ayant deux chambres à chaque étage, cour pavée, cuve, hangar, &c, &c.

Termes et conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur divisés en coupons, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantis par privilège de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue; l'acte de vente devant être passé pardevant Chas G. Andry, notaire, aux frais de l'acquéreur, et devant aussi renfermer toutes les clauses usuel es relatives au paiement de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets, et ainsi qu'à l'assurance et au transfert de la police.

L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication la susdite rente de terre en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans pour la somme de Huit Cent Cinquante Cinq Piastres, avec intérêt du 1er octobre 1882; les taxes d'Etat de 1882 et le paiement du terme non expiré de la police d'assurance; un dépôt au comptant de dix pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

14 oct—14 15 17 21 28—4 11 18 nov

Résidence élégante pour famille Coin des rues Prieur et Dumaine.

Maison et terrain dans le fond de la susdite encoignure sur la rue Prieur, entre Dumaine et St Philippe.

Succession de Charlotte Cora lie Bellocq, épouse décédée de P. G. Gibert.

No 4176—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, 18 novembre 1882, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 15 mai 1882 et signé le 19 mai 1882 dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Prieur, St Philippe et Johnson, formant le coin des rues Dumaine et Prieur et désigné par la lettre A, sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, le 19 mai 1882 et mesurant au pied américain, 75 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur et façade à la rue Prieur de 189 pieds 5 pouces et 1 ligne et une profondeur sur l'autre ligne de côté 189 pieds 5 pouces 1 ligne, à quel point la dite ligne a 0 pieds 4 pouces et à une autre profondeur sur une ligne oblique s'étendant vers la rue St Philippe de 68 pieds 9 pouces 2 lignes et une largeur sur la ligne du fond, s'étendant parallèlement à la rue Dumaine de 130 pieds 1 pouce 7 lignes.

Les améliorations comprennent une belle résidence de famille bien bâtie, en bois, à deux étages et recouverte en ardoises, avec balcons en fer et couvertures sur les deux rues Dumaine et Prieur, et contenant au 1er étage un grand corridor, salons doubles avec portes à coulisses, boudoir avec galerie sur le côté, salle à manger avec office, cuisine et 2 autres chambres. Cave et grande galerie de côté, escalier, lieux d'aisance, et au second étage 3 chambres à coucher, 3 boudoirs et corridor dans le porche de la porte principale et 4 chambres à coucher et cabinets avec galeries sur les deux côtés, escaliers et lieux d'aisance dans la bâtisse où se trouve la cuisine.

La maison est parfaitement finie, avec corniches et pièces de [illegible] avec devants de cheminées en marbre dans les salons et la salle à manger, et le gaz partout. Il y a aussi sur le terrain une bâtisse à un étage couvert en ardoise pour emmagasiner le bois et le charbon, ainsi une grande chambre à laver, poulailler, remise, écurie et chambre à fourrage, grande cave, puits avec pompe, etc.

Le jardin, très spacieux, est arrangé avec goût, il comprend des plates bandes, cercles et diamants et est orné d'un grand nombre d'arbres fruitiers et de l'ombre, de plantes et de fleurs; il y a aussi un vaste [illegible] à un verre. Les cours sont briquetées avec allées du jardin sont coquillées.

2° Un autre terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le même district et carré d'îlet contigu au précédent à l'arrière désigné par la lettre B, sur un plan d'Edgar Pilié, architecte, le 19 mai 1882, et mesurant, au pied américain 30 pieds de face rue Prieur sur une profondeur de 130 pieds 1 pouce et 7 lignes du côté de la rue Dumaine, et de 119 pieds 6 pouces et 8 lignes de l'autre côté, celui de la rue St Philippe, et a une largeur dans le fond de 31 pieds 10 pouces 5 lignes. Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages, retirés de la rue et ayant 4 chambres et à une bâtisse attenante de 2 chambres; une cuisine en bois à un étage ayant 2 chambres, 2 citernes, lieux d'aisance, etc. etc.

Termes et conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit de un, deux et trois ans en billets d'acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés, garantis par hypothèque spéciale et privilèges et lien de vendeurs, et portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de non-paiement à la maturité.

Les acquéreurs devront tenir les propriétés assurées pour le montant ou montant dû et le transfert de la police d'assurance au détenteur des billets, et sera de plus requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais des acquéreurs.

14 oct—14,17,21,28—nov 4,11,18.

Propriétés améliorées, de très grande valeur, dans le Second District.

Rue Ste-Anne, entre Galvez et Johnson.

Rue Ste-Anne, entre Villeré et Robertson.

Succession de Jean Bazax.

No 5394—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, 25 novembre 1882, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu et conformément à un décret de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 octobre 1882, pour le compte de la dite succession, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste. Anne, Villeré, Robertson et Dumaine, d'après un plan de J. Pilié, en janvier 1856, dans les Régistres de F de Armas, alors notaire en cette ville, lequel lot mesure au pied français 30 pieds de face à la rue Ste. Anne sur à peu près 93 pieds plus ou moins de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° La moitié indivise d'un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste. Anne, Dumaine, Galvez et Johnson, le dit lot mesurant 26 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Ste Anne, 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne plus près de la rue Johnson, 2 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne du fond, 98 pieds de profondeur sur une ligne le séparant (sur le côté plus près de la rue Galvez) de la propriété de M. Laurent Boner, 4 pieds sur une ligne parallèle à la rue Ste. Anne diminuant ainsi la largeur du dit lot; 15 pieds de profondeur sur une seconde ligne, 15 pieds sur une ligne parallèle à la rue Ste. Anne diminuant ainsi encore la largeur du dit lot et finalement 17 pieds sur une autre ligne de profondeur s'étendant obliquement de la fin de la ligne décrite, en dernier lieu jusqu'à sa jonction avec la ligne du fond; le tout d'après un plan attaché à un acte passé pardevant A. Ducatel, notaire, le 30 juin 1854 et supposé être une vente du dit lot par Christoval Morel à Mme A. Lange, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Avec le consentement du co-propriétaire de l'autre moitié indivise de la propriété décrite en second lieu, toute la propriété sera vendue sujette aux mêmes termes et conditions.

Termes et Conditions.—La moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste à un crédit de un an pour billets de l'acquéreur portant intérêt aux taux de huit pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue; les acquéreurs devront assurer les bâtisses pour leur pleine valeur jusqu'au dernier paiement final du billet et transférer les polices d'assurance au détenteur ou aux détenteurs du dit billet et enfin payer cinq pour cent en cas de procédure judiciaire pour le recouvrement de la totalité ou d'une partie du dit billet. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

31oct—31 22 24 29—4, 11, 18, 25no

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison-Cottage dans le Troisième District, No 72 rue Annette, entre Robertson et Girod.

Succession de Fanchonnette Duboval.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 6645—Division D.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureaux No 56 rue Royale—SAMEDI, 16 décembre 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un décret de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 6 novembre 1882, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite appartenant à la susdite succession, savoir:

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 6 dans le carré d'îlet No 46, borné par les rues Annette, Robertson, St Bernard et Girod, mesurant, mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face rue Annette, sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Cette propriété est la même qui fut acquise par le dit défunt, par achat, de George Schreiner, par acte passé pardevant feu Paul Emile Laresche, notaire en cette ville, le 28me jour d'avril 1859, enregistré dans le bureau des transferts de cette ville, à la page 11 du livre 80; le titre de laquelle propriété a été confirmé à elle, la dite défunte, par la Veuve L. Cheyron, dans un certain acte passé pardevant Joseph Cuvillier, notaire en cette ville, le 20 octobre 1870, enregistré au bureau des transferts, de cette ville, à la page 149 du livre 99.

Les améliorations comprennent une maison à un étage ayant 2 chambres et une galerie, puits, citerne et lieux d'aisance.

Conditions—Comptant

L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, 138 rue Gravier, aux frais de l'acquéreur.

11nov—11 18 25 déc 2 9 16

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin de valeur, rue Gravier, formant le coin des rues Fulton et Front.

Trois beaux cottages à double corps de logis, No 128 et 130 Louisiana Avenue, près de la rue des Magasins.

Sept emplacements de choix pour bâtir, au coin des rues Bordeaux et Constance.

Une résidence confortable, à deux étages, No 150 rue Seconde, entre Laurel et Constance.

Résidence désirable à deux étages, No 39 rue Ste-Marie, entre les rues Fulton et Rousseau.

A l'encan, à long terme.

Succession de Joseph Cohn.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 6108.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 25 novembre 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, je procéderai à la vente à l'encan, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Fulton, Front, Gravier et Commune, mesurant 24 pieds 1 pouce et 1 lignes de face à la rue Fulton sur 24 pieds 2 pouces et 5 1/2 lignes face à la rue Front sur 120 pieds 4 pouces et 5 lignes sur la ligne du lot attenant et 122 pieds 7 pouces et 2 lignes de façade et de profondeur sur la rue Gravier; le dit terrain faisant face à trois rues.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Nun, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Marie, Religieuses, Rousseau et Félicité, désigné comme le No 4 et mesurant 27 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste Marie, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 1/2 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à 2 étages, couverte en ardoises, ayant 4 pièces près 10 chambres cuve, hangar, lieux d'aisance, etc., et porte le No municipal No 39 de la rue Ste-Marie.

3° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Seconde, Troisième, Laurel et Live Oak, désigné par le No 9 et mesurant 26 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Seconde sur une profondeur de 111 pieds 5 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 10, et 111 pieds 3 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 8.

Les améliorations consistent en une jolie résidence à 2 étages, couverte en ardoises, ayant 9 chambres avec installations de gaz, chambres à bain, 2 cuves, galeries, hangar et un joli jardin en face de la résidence.

4° Quatre terrains avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delachaise, Magazine et Constance et l'Avenue de la Louisiane, désignés par les Nos 4, 5, 6 et 7 et mesurant chacun 26 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à l'Avenue de la Louisiane, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en trois jolis cottages doubles couverts en ardoises, chaque cottage ayant 6 chambres avec installations de gaz, cuves, etc.

Ces cottages portent les Nos 128 à 138 de l'Avenue de la Louisiane.

5° Sept terrains, situés dans le Sixième District de cette ville désignés sur un plan de L. Sorgi, en date du 2 janvier 1837 comme les Nos 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 de l'îlet No 21, borné par les rues Magazine, Valence, Live Oak et Bordeaux, les lots 7, 8, 9, et 10 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Live Oak sur une profondeur de 99 pieds, entre lignes parallèles, le lot No 10 forme l'encoignure des rues Live Oak et Bordeaux. Les lots Nos 11, 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Bordeaux, sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un crédit de un, deux et trois ans avec billets d'acquéreurs portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, garantis par hypothèque spéciale, lien et privilège du vendeur, ensemble avec toutes les clauses usuelles de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour forcer la collection, et les polices d'assurance transférées.

Actes de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs paieront en outre du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1882.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.

23 oct—25,26 4,11,18,25 nov

SIROP de RAIFORT IODÉ de GRIMAULT et Cie, pharmaciens à Paris

Depuis vingt années ce médicament donne les résultats les plus remarquables dans les maladies des enfants pour remplacer l'huile de foie de morue et le sirop antiscorbutique.

Il est souverain contre l'engorgement et l'inflammation des glandes du cou, des gourmes et les diverses éruptions de la peau, de la tête et du visage. Il excite l'appétit, tonifie les tissus, combat la pâleur et la mollesse des chairs et rend aux enfants leur vigueur et gaieté naturelle. C'est un admirable médicament contre les croûtes de lait et un excellent dépuratif.

ASTHME

CIGARETTES INDIENNES au Cannabis indica de GRIMAULT & Cie *Pharmaciens à Paris.*

Il suffit d'aspirer la fumée de ces Cigarettes pour provoquer l'expectoration et faire disparaître les plus violents accès d'asthme, la toux nerveuse, l'enrouement, l'extinction de voix, les névralgies faciales, l'insomnie, combattre la phtisie laryngée et toutes les affections des voies respiratoires. Exiger sur chaque cigarette la signature de GRIMAULT et Cie.

Dépôt à Paris: 8, Rue Vivienne ET PRINCIPALES PHARMACIES

Alimentation

VIN DE Chapoteaut

Nutrition A LA PEPTONE PEPSIQUE

Les aliments journaliers sont transformés par le suc gastrique de l'estomac en une substance assimilable nommée *peptone* qui passe directement dans la circulation pour former la chair, les muscles, les os. Mais lorsque l'estomac est malade, il n'a plus l'énergie nécessaire pour digérer les aliments. M. CHAPOTEAUT, avec la viande de bœuf transformée en Peptone au moyen de la pepsine, obtient un produit exactement semblable à celui formé par l'estomac qui permet de nourrir les malades les plus gravement affectés, même quand l'estomac se refuse à toute digestion. Il convient: aux anémiques | aux malades de l'estomac aux phtisiques | aux convalescents aux personnes affaiblies par le travail, les affections cancéreuses, les excès, etc.

Il facilite la croissance des enfants, leur augmentation de poids, et nourrit les vieillards.

CHAPOTEAUT, 8, r. Vivienne, Paris

INJECTION AU MATICO DE GRIMAULT & Cie Pharmaciens 8, RUE VIVIENNE, PARIS

Exclusivement préparée avec les feuilles du Matico du Pérou, cette injection s'est acquise en quelques années une réputation universelle. Elle guérit en peu de temps les *écoulements* les plus rebelles.

CHEMINS DE FER

Star and Crescent Route. VOIE FERRÉE

—ENTRE—

La Nlle-Orléans et Houston,

—COMPOSÉE—

DU CHEMIN DE FER MORGAN LOUISIANE ET TEXAS, CHEMIN DE FER DE L'OUEST DE LA LOUISIANE, CHEMIN DE FER DU TEXAS ET DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

DÉPARTS.	ARRIVÉES.
Nlle-Orléans ..7.45 A. M	A Houston 6:45 A. M
Houston ..10:30 P. M.	Nlle-Orléans 4:25 P. M

Chars-dortoirs entre la Nlle-Orléans et San Antonio.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de l'endroit. Durée du voyage à Galveston par cette voie, 23 HEURES. Billets à vendre et chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau, au coin des rues Magasins et Natchez.

C. A. WHITNEY & CIE.,
Directeurs.

17mai—1an

Chemin de Fer Pontchartrain.

HEURES DE DEPART ET D'ARRIVÉE.

MILNEBURG.

A partir de VENDREDI, 3 novembre, les trains partiront comme suit:

TOUS LES JOURS.

De la ville.	De Milneburg.
6:[illegible] A. M.	6:30 A. M.
8:30 A. M.	7:30 A. M.
10:20 A. M.	9:15 A. M.
2:20 P. M.	11:10 A. M.
4:00 P. M.	1:50 P. M.
6:00 P. M.	3:00 P. M.
7:00 P. M.	4:30 P. M.
12:00 M.	6:30 P. M.

Les trains partiront de la gare de la rue du Canal.

Les heures sont celles de la ville.

16 mai— J. T. HARAHAN, Président

LA NOUVELLE LIGNE

Le Chemin de Fer du Texas et du Pacific

EST MAINTENANT OUVERT AU COMMERCE.

C'EST la ligne directe de la NOUVELLE-ORLEANS au NORD, à l'EST, à l'OUEST et au CENTRE, du TEXAS, et à tous les points de l'Arizona, le Vieux et le Nouveau-Mexique et la Californie.

L'express direct part de la Nouvelle-Orléans à 10 heures 20 minutes du matin.

Le convoi d'agrément part de la Nouvelle-Orléans à 4 heures 30 minutes de l'après-midi.

L'express direct arrive à la Nouvelle-Orléans à 3 heures de l'après midi.

Le convoi d'agrément arrive à la Nouvelle-Orléans à 11 heures du matin.

Pour l'achat des billets ou des renseignements de toute nature, s'adresser au No 47 de la rue St-Charles, coin Gravier; ou à la gare à l'extrémité de la rue Thalie.

A. S. GRAHAM,
Agent au Dépt des Billets.
F. CHANDLER,
Agent Général au Dépt des Passagers.
H. M. HOXIE,
V. P. Directeur des Traffics.

31oct—

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLEANS, MOBILE ET ST LOUIS.

VOIE DIRECTE, ANCIENNE ET SURE des chemins de fer de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains. C'est positivement la seule route sur laquelle il y ait des Chars-dortoirs, palais de Pullman, de la Nlle-Orléans, et faisant des jonctions à la gare de l'Union à St-Louis avec les trains venant de la Nouvelle-Orléans.

Des jonctions sont faites à la gare Union de St Louis par les trains allant directement à Omaha, Milwaukee, Burlington, San Francisco, Detroit, St Paul, Kansas City, Denver, Chicago, Rock Island, Minneapolis et aux Célèbres lieux de plaisance d'été du Michigan, Iowa, Wisconsin, Minnesota et à tous les points du grand Nord Est.

Les trains de la côte du chemin de fer de Louisville et Nashville, nommé maintenant l'Express de St Louis, est prolongé leur cours jusqu'à Mobile, tout exprès dans le but de faire jonction avec les trains de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains, garantissant ainsi aux passagers certaines jonctions avec les trains allant à et venant de St Louis, de la Nouvelle-Orléans et de tous les points de l'Ouest.

Pour des mappes des tableaux de départs et des informations spéciales, s'adresser en personne ou par lettre à R. W. GILLESPIE, agent-général du département des passagers au Sud, bureau du chemin de fer de la Mobile, coin des rues St Charles et Commune Nlle-Orléans.

R. W. GILLESPIE,
Agent-Général au Sud. Nlle-Orléans, Lne.
J. C. WALLER,
Agent-Général du départ des passagers Mobile Ala.

14fév—1an

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAIL ROAD.

La route la plus courte et la plus rapide à toutes les villes de l'Est.

ALLANT SANS CHANGEMENT JUSQU'A NASHVILLE LOUISVILLE MONTGOMERY, CINCINNATI, ST. LOUIS, ATLANTA, LYNCHBURG, ET WASHINGTON, EN CHARS DORTOIRS.

TRAINS COMPLETS DE LA NOUVELLE-ORLEANS A LOUISVILLE

	Départ.	Arrivée.
Express	7:00 a. m.	9.42 p. m
Côte accomodation	2.27 p. m.	9.02 a. m
Malle rapide	6.00 p. m.	9.22 a. m.

UN SEUL CHANGEMENT DE CARS JUSQU'AUX VILLES DU NORD ET DE L'EST.

Des wagons de chasseurs sont ajoutés au train du samedi partant de la Nouvelle-Orléans à 8.45 P. M. et revent en ville par le train de 7:15 P. M.

Bureau des billets, coin St Charles et Commune, J. W. SMITH, agent de tickets, où l'on peut s'assurer d'avance des places dans les sleeping cars.

De la Nlle-Orléans à à Bladon Springs, allez et retour $14.55.

JOHN KILKENY, assistant-agent-général pour les passagers.

J. H. SMITH, Agent pour les billets.

J. T. HARAHAN, Surintendant.

12 mai—

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAILROAD,

Shortest and Quickest Route to all Eastern Cities.

THROUGH WITHOUT CHANGE TO NASHVILLE, LOUISVILLE, MONTGOMERY, CINCINNATI, ST. LOUIS, ATLANTA, LYNCHBURG AND WASHINGTON, IN SLEEPING COACHES.

ENTIRE TRAINS THROUGH FROM NEW-ORLEANS TO LOUISVILLE.

	Leave.	Arrive.
Express	7:00 a. m.	9:42 p.m.
Coast accomodation	2:27 p. m.	9:02 a. m.
Fast Mail	6:00 p. m.	9:22 a. m.

ONLY ONE CHANGE OF CARS TO NORTHERN AND EASTERN CITIES.

Hunting coaches will be attached to Saturday train leaving New Orleans at 8:45 P. M., returning at 7:15 P. M.

Drawing Room Cars attached to Coast train. Fare 25 cts each way.

Des chars-salons seront ajoutés aux trains d'agrément. Prix 25 cts par voyage.

Ticket office, corner St Charles and Common streets, J. H. SMITH, Ticket Agent, where Sleeping Car accommodations may be secured in advance.

From New-Orleans to Bladon Springs and return $14 55.

JOHN KILKENY, Asst. Gen. Pass. Ag't.
J. H. SMITH, Ticket Agent,
J. T. HARAHAN, Superintendent,

12 mai—

Grande Route de Jackson, Chicago, St. Louis & New Orleans R. R.

LIGNE "STANDARD GAUGE" ENTRE NORD ET LE SUD.

L'UNIQUE LIGNE faisant usage DES WAGONS-DORTOIRS PULLMAN de la NLLE-ORLEANS JUSQU'A CINCINNATI, ST.-LOUIS ET CHICAGO, sans changement de trucks.

UN CHANGEMENT SEULEMENT JUSQU'A NEW YORK ET LES VILLES DE L'EST.

L'UNIQUE ROUTE DIRECTE pour ST. LOUIS, CHICAGO et TOUS LES POINTS DU NORD ET DE L'OUEST. Plusieurs milles plus courts et plusieurs heures plus rapide que les autres lignes.

DOUBLE TRAINS QUOTIDIENS qui partent et arrivent à la gare de la rue Calliope comme suit:

DEPART	ARRIVÉE
Express No 2..8:00A.M	Malle No 2...7:00 A. M.
Malle No 3....5:30P.M	Expr No 3. 10:45A. M.

Nos 1, 2, 3 et 4 partent tous les jours.

Bureau des Billets, 22 rue du Camp, coin Commune,

A. D. SHELDON, Agent de Tickets.

W. COLEMAN, Agis't Agent Gén. des Pass.

M. SHEAFE, Surintendant général.

Great Jackson Route, Chicago, St. Louis & New Orleans R. R.

The Standard gauge trunk line between the North and the South.

The ONLY LINE running PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH from NEW ORLEANS TO CINCINNATI, ST.-LOUIS AND CHICAGO, WITHOUT CHANGE of trucks.

ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

The ONLY DIRECT ROUTE to ST.-LOUIS, CHICAGO, and ALL POINTS NORTH AND WEST. Many miles shorter, and many hours quicker than any other line.

DOUBLE DAILY TRAINS leave a d arrive at Calliope Street Depot, as follows:

LEAVE	ARRIVE
Express No 2 8:00 A.M	Mail No 1...7:00 A. M
Mail No 4....5:30 P. M	Express No3 10:45A.M

Nos 1, 2, 3 and 4 run daily.

Ticket office. 22 Camp street, corner Common

A. D. SHELDON Ticket Agent.

J. W. COLEMAN, Acting Gen. Pass. Agent.

C. M. SHEAFE, General Superintendent.

GRAND CHEMIN DE FER

Portant la malle des Etats-Unis entre la Nlle Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY, partira du pied de la rue des Champs-Elysées tous les jours, à HUIT HEURES A. M., et se ralliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 h. 25 A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux des bateaux à vapeur pour toutes routes.

Les taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui n'expédient que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

Billets "commutation"—500 milles pour $12.—Ces billets sont émis qu'en faveur des personnes à qui [illegible], compagnie juge convenable de ce donner.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour fret et passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin.

Il ne sera [illegible] heures.

CHAS. A. WHITNEY & CO. Agents.

A la station Terrebonne le chemin se relie chemin d'embranchement de Thibodeaux, allant Thibodeaux et Houma.

ANNONCES PARISIENNES

M. E. GARLIN, 6 passage Saulnier, à Paris, est *seul fermier* de nos annonces parisiennes. C'est à M. E. GARLIN par conséquent que doivent s'adresser messieurs les annonceurs, sans pour les spécialités de *Pharmacie, Droguerie, Parfumerie*, etc. Aucune annonce venant directement ou indirectement dans ces diverses catégories ne pourra transceptée par nous en dehors de M. E. GARLIN.

GOUTTES RÉGÉNÉRATRICES DU Docteur Samuel THOMPSON

Ces GOUTTES possèdent une puissance reconstituante telle qu'elles figurent au premier rang parmi les découvertes de la science moderne.

Elles rendent entièrement ou augmentent considérablement les forces perdues soit à la suite de longues, maladies ou d'excès de jeunesse.

C'est surtout dans les pays chauds que les gouttes régénératrices sont appelées à apporter d'inappréciables services, rendant à l'homme sa puissance et sa virilité et contribuant à augmenter la force et développer la beauté de la race humaine.

Exiger sur tous les flacons la marque de Gelin

DÉPOT GÉNÉRAL A PARIS: Pharmacie GELIN, 38, rue Rochechouart

A la Nouvelle-Orléans: MM. RIVET-MARCEL MAJEAU, HART Cie CARROUCHÉ et dans toutes les pharmacies.

ARSÉNIATE D'OR Dynamisé du Dr ADDISON

Le plus ÉNERGIQUE et le PLUS ACTIF des RECONSTITUTIFS.

On ne connaît pas de substance médicamenteuse qui ait donné des résultats aussi surprenants et décisifs. Elle est sans contredit le premier et le plus énergique de tous les reconstituants.

Les sommités médicales de tous les pays du monde, ont constaté et affirmé la puissance curative extraordinaire qu'elle possède. L'ARSENIATE D'OR DINAMISÉ du Dr ADDISSON est le véritable remède souverain pour *toutes les affections du système nerveux* pour rebelles qu'elles soient. Il a des propriétés toniques qui rend infiniment supérieure au fer dans les cas de *Chlorose et Anémie*. L'Arséniate d'or dynamisé exerce une influence extrêmement favorable dans les affections chroniques es poumons. Son action curative est certaine dans les cas d'ulcères de *caractère malin, maladies de la peau et du lupus.*

Exiger sur tous les flacons la marque de Gelin

DÉPOT GÉNÉRAL A PARIS: Pharmacie GELIN, 38, rue Rochechouart

A la Nouvelle-Orléans: MM. RIVET-MARCEL MAJEAU, HART Cie CARROUCHÉ et dans toutes les pharmacies.

PEPSINE BOUDAULT

EXPOSITION UNIVERSELLE 1867

Le Jury Académique a décerné la médaille unique A LA PEPSINE BOUDAULT la seule recommandée par le Dr CORVISART, médecin de l'Empereur Napoléon III et la seule admise dans les HOPITAUX DE PARIS.

Elle est conseillée par les plus grands médecins avec un succès infaillible, sous forme de Vin, Elixir et Poudre (fl. de 30 gr.) dans les Gastrites, Gastralgies, Aigreurs, Nausées, Pituites, Indigestions, Diarrhées, Gaz, Pesanteurs, Migraines et les Vomissements chez les Dames enceintes.

A la Nouvelle-Orléans, Mougin, Dncongé, Bogel, Mausset et Cie, Hart.

Et chez les principaux Pharmaciens anglais et français.

A Paris, chez HOTTOT, succr, 24, rue des Lombards.

[illegible] DES CONTREFAÇONS DE LA VÉRITABLE PEPSINE [illegible]

Salicylate de Soude Schlumberger

Chimiste à Paris, 24, rue Bergère.

SEUL REMÈDE INFAILLIBLE CONTRE LES DOULEURS NÉVRALGIQUES

LA GOUTTE & LES RHUMATISMES AIGUS & CHRONIQUES

Marque déposée

Le rapport fait à l'Académie de Médecine de Paris, par les sommités médicales, constate 95 0/0 de guérison en 3 jours et souvent en 24 heures.

LE SALICYLATE DE LITHINE

Agit plus énergiquement dans les cas de GOUTTE AIGUE et de la GRAVELLE.

LES PASTILLES SALICYLÉES

Recommandées contre les Affections de la Gorge et des Bronches, et spécialement pour guérir les Aphtes et le Croup.

LE VIN SALICYLÉ

Tonique antiseptique efficace pour les tempéraments faibles et fiévreux.

Dépôts: *Nouvelle-Orléans*: MM. RIVET et CARROUCHÉ, droguistes.

Prix Nobel Argent

Exposition Universelle Paris 1878

GRANDE MÉDAILLE D'OR Pour la pureté des produits.

Argent Mérite

Londres 1862 Paris 1867 Lyon 1872 Vienne 1873

Fabrique Spéciale de PRODUITS CHIMIQUES POUR LA PHARMACIE ET LA PHOTOGRAPHIE

Sulfate de Quinine pur 8 Médailles

Salicylate de Soude et Acide Salicylique

POULENC & WITTMANN

Paris — 7, rue Neuve-Saint-Merri, 7 — Paris

Nouvelle-Orléans: CARROUCHÉ; RIVET.

Médaille d'Argent, Exposition de Paris 1878.

GUÉRISON PROMPTE ET RADICALE de toutes les Affections de la Poitrine et de la Gorge PAR LE

SILPHIUM Cyrenaïcum

dont les propriétés exceptionnelles viennent encore d'être proclamées devant l'Académie de Rome, par le Dr LANZI, qui conclut dans son rapport, que le Silphium est destiné à prendre place parmi les remèdes les plus efficaces, dans la cure des maladies chroniques de l'appareil respiratoire: Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Phthisies, Laryngites, Angine, Croup, Fatigue de la Voix, etc., etc.

DERODE et DEFFÈS, seuls propriétaires et préparateurs, 2, rue Drouot, Paris.

Nouvelle-Orléans: RIVET; CARROUCHE; MARCEL MAJEAU.

SAVONS Ad MOLLARD

Exiger la Marque de Fabrique.

Savon Sulfureux de Toilette d'une odeur fine et suave, forme une lotion nutritive qui conserve à l'épiderme sa souplesse.

Le Savon Sulfureux Médicinal s'emploie contre les *affections de la peau, gerçures, piqûres, démangeaisons, etc.*

Savons à l'Acide Phénique et Savons de Goudron. Excellents préservatifs contre la petite vérole, le choléra, maladies de la peau, épidémies, etc.

Ad. MOLLARD, 14, rue Martel, Paris. — BARROU & VILLOT, Succ.

Nouvelle-Orléans: RIVET, CARROUCHÉ, et tous Pharmaciens et Parfumeurs.

GOUDRON DE GUYOT

LIQUEUR CONCENTRÉE ET TITRÉE

M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son âcreté et son amertume insupportables et à le rendre très-soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs.

Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café dans un verre d'eau pour obtenir à l'instant un verre d'exellente eau de goudron sans goût désagréable. Chacun peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité de transport et évite le maniement si désagréable du goudron.

Le Goudron de Guyot remplace avec avantage bien des tisanes plus ou moins inertes, dans les cas de rhumes, bronchites, toux, catarrhes.

Le Goudron de Guyot est recommandé dans les maladies suivantes:

EN BOISSON. — *Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille:*

BRONCHITES
CATARRHE DE LA VESSIE
RHUMES
TOUX OPINIATRE
IRRITATION DE POITRINE
COQUELUCHE
MAUX DE GORGE

EN LOTION — *Liqueur pure ou étendue d'un peu d'eau.*

AFFECTIONS DE LA PEAU
DÉMANGEAISONS
MALADIES DU CUIR CHEVELU

EN INJECTION. — *Une partie de liqueur et quatre parties d'eau (affaiblie toute spéciale.)*

ÉCOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS
CATARRHE DE LA VESSIE

Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principaux hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu, que, par les temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie. Une instruction accompagne chaque flacon.

DÉPOT A LA NOUVELLE-ORLÉANS, Phie Ducongé; Phie Schwab

A PARIS, maison L. FRERE, rue Jacob, 19

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS.

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 0

EDITION HEBDOMADAIRE

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Prix du numéro..........10 cents

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion: 10 lignes.

Une première insertion	$1 00
Chaque insertion subséquente	7

Pour les annonces de commerce, 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours en outre des matières politiques, littéraires et locales—

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,

La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS,

[illegible] CHARTRES [illegible]